

JOUE IMAGES 37 — 109 bis rue de Chantepie — 37300 Joué-Lès-Tours

☎ 02 47 67 93 41 • joueimages.org • joueimages37@gmail.com

Deux studios dédiés à la photo et à la vidéo sont à disposition des membres de Joué Images



La réservation et l'usage des studios obligent à une certaine discipline et au respect des règles suivantes

- L'usage des studios est strictement réservé aux adhérents de l'association à jour de leur cotisation et « actifs ».
- La réservation des studios sera systématiquement accordée aux projets collectifs et aux activités du club, prioritairement aux usages ou projets individuels.
- Les réservations s'effectuent via un logiciel en ligne disponible depuis le site web du club¹. L'accès est protégé par un mot de passe remis à chaque adhérent. Il permet de prendre connaissance des créneaux disponibles à tout moment.
- Lors d'une réservation, 3 créneaux horaires de réservation par jour vous sont proposés. Il est possible d'en cumuler plusieurs pour allonger une séance. Les studios sont attribués selon des créneaux horaires précis qu'il convient de respecter scrupuleusement. Sauf indication contraire, votre réservation est valide immédiatement. Pensez à libérer les plages réservées si votre séance était annulée au profit des autres adhérents.
- L'accès aux studios est sous l'entière responsabilité de l'adhérent à l'origine de la séance. Il est également responsable de toutes les autres personnes étrangères au club (modèle, MUA, assistant, etc...) qu'il ne laissera en aucun cas seules.
- La clé de la porte d'entrée est à retirer le mercredi soir dès 20h30 au club auprès de la personne ressource, le code de l'alarme vous sera également communiqué. Le nombre de clé étant limité, cette dernière devra impérativement être restituée au plus tard dans les 8 jours suivant votre séance photo.
- Les studios devront être rendus propres, le matériel rangé, prévoyez le temps nécessaire lors de la réservation de créneaux horaires.
- Un cahier sera à disposition pour que chaque utilisateur des studios puisse le cas échéant soit signaler d'éventuels incidents et/ou besoin(s) de matériel(s), soit indiquer que la séance s'est correctement déroulée (RàS à écrire sur le cahier).
- Une personne « ressource » désignée est en charge d'assurer le bon respect de ces règles et se réserve le droit d'annuler une réservation en cas de non respect. Référez-vous à elle pour la logistique ou la maintenance des studios.
- Les prises de vue faites dans les locaux de Joué Images ne doivent pas donner lieu à rémunération. Dans le cas contraire, le photographe doit se rapprocher du président de l'association en vue d'établir un contrat ou un éventuel partenariat. Les studios ne pourront en aucun cas être utilisés à des fins professionnelles ni être sous-loués.
- Un catalogue de fiches modèles est consultable par les adhérents, réservé à un usage exclusivement in situ (sur place).
- Il est vivement conseillé d'établir un contrat relatif à l'utilisation respective des photos prises durant la séance entre le photographe et le modèle (le club met un contrat type à votre disposition dans le salon « ressources » de Discord).
- Lors de la publication sur les réseaux sociaux des photos réalisées, pensez à taguer vos publications avec le hashtag **#joueimages**.

¹www.joueimages.org rubrique « Social » / « Réservation du studio »